

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2012**

L'an deux mil douze, le mardi 10 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 mars 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/04/01 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	170 040,00 €
Fonctionnement	161 174,00 €

2012/04/02 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	84 328,00 €
Fonctionnement	94 948,00 €

2012/04/03 - VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes, pour un total de 1 405 € :

- ACCA St-Seurin de Palenne (10 € par chasseur)	60 €
- ADL Bibliobus	50 €
- Amicale des pompiers	50 €
- Anciens combattants saintais	50 €
- APOGÉ Cycliste	50 €
- Aux couleurs du feu	15 €
- Centre social de Pons	250 €
- Club du 3 ^e âge de Montils	50 €
- Club du 3 ^e âge de Pérignac	50 €
- Comité contre le cancer	30 €
- Comité des fêtes	500 €
- Donneurs de sang	50 €
- GEDAR	60 €
- Pêcheurs de la Seugne	50 €
- Prévention routière	20 €
- Restos du Coeur	50 €
- Secours catholique	20 €

2012/04/04 - SYNDICAT DES EAUX : MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire fait part au conseil municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni en Assemblée Extraordinaire le 7 Mars 2012, de modifier ses statuts afin :

1) de prendre en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes qui portent notamment sur :

- § une définition plus précise des compétences exercées,
- § la disparité des situations juridiques quant à la propriété des ouvrages,
- § l'activité accessoire «vente d'eau»,
- § la reprise de compétence,
- § l'admission et le retrait ;

2) de prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur depuis l'adoption des statuts actuellement en vigueur.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat des Eaux ainsi que du projet de statuts. Cette nouvelle rédaction permet de :

- § mettre en cohérence les statuts et les pratiques dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales,
- § mettre les statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur,
- § préserver la solidarité qui conduit à une redevance unique pour les collectivités adhérentes ;
- § garantir une participation des adhérents à la prise de décision sur leur territoire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux.

2012/04/05 - SIEMLFA : MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire fait part au conseil municipal de la décision du Comité Syndical, réuni en Assemblée le 18 février 2012, d'adopter une modification des statuts conforme au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIEMLFA.

2012/04/06 - LOCATION D'UNE COMPOSITION FLORALE

Le contrat de location de compositions florales et de décorations qui agrémentent le bureau d'accueil des administrés arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour un coût annuel de 88,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 34.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE